



## AVIS

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'Amélie-les-Bains-Palalda se réunira, à la salle Jean Trescases le lundi 31 mai 2021 à 17h30.

## DECISIONS

### **FIXATION DES TARIFS DES DROITS PREVUS AU PROFIT DE LA COMMUNE QUI N'ONT PAS UN CARACTERE FISCAL**

#### **FIXATION DES TARIFS PUBLICS POUR LA PISCINE MUNICIPALE**

Par décision en date du 07 mai 2021, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé de fixer des tarifs pour l'accès à la piscine municipale annexés à la présente.

#### **GRATUITE DE STATIONNEMENT DE SURFACE**

Par décision en date du 17 mai 2021, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé d'accorder la gratuité sur l'ensemble des stationnements de surface (horodateurs) durant la période du 17 mai 2021 au 30 juin 2021, pour soutenir le tissu économique local.

#### **GRATUITE SUR L'ENSEMBLE DU DOMAINE PUBLIC**

Par décision en date du 19 mai 2021, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a décidé d'accorder la gratuité sur l'ensemble du domaine public (cafetiers et restaurateurs) durant la période du 19 mai 2021 au 30 septembre 2021 inclus, pour soutenir le tissu économique local.

### **MARCHE PUBLIC**

#### **CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

Par décision en date du 12 mai 2021, conformément aux pièces du marché pour la réhabilitation de locaux dans le cadre du Pôle des métiers d'art de Palalda et à l'issue de l'examen des nouvelles offres, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda a conclu un marché avec l'entreprise SAUS BTP pour le lot n° 1 pour un montant de 140 989,85€, DROP MENUISERIES pour le lot n° 2 pour un montant de 47 689,80€, BOIX & FABRE pour le lot n° 3 pour un montant de 61 000,00€ et la SARL R2F pour le lot n° 4 pour un montant de 117 000,00€.

### **DELIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS CIMETIERES**

#### **CONVENTION DE DELIVRANCE ET DE REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

Par décision en date du 17 mai 2021, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda accepte la rétrocession à titre gratuit dans le cimetière de Palalda, 2° niveau – C 19 - acte 1962 du 02 novembre 2000, au nom du demandeur Mme NAVET Danièle née CADART. Cette concession est rétrocédée à titre gratuit à la seule et unique condition qu'elle sera vendue en concession perpétuelle.

#### **CONVENTION DE DELIVRANCE ET DE REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

Par décision en date du 18 mai 2021, la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda suite à la rétrocession gratuite, accorde à M. et Mme GRATACOS Gilbert une concession perpétuelle au cimetière de Palalda de type terrain de 5.06 m2 – Carré EC 29. Cette concession a été accordée moyennant la somme de 1 229,00€.

## **DELIBERATIONS**

**01-ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

**02 – APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) POUR LA PISCINE MUNICIPALE**

**03 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT URBAIN DE PERSONNES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**04 – CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FREE DON SPIRIT »**

**05 – ACCEPTATION D'UN DON D'UN PIANO DROIT**

**06 – CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE – (CCRP)**

**07 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DU COLLECTIF FEMMES ÉLUES DU VALLESPIN EN FAVEUR DU PROJET DE CREATION D'UN LIEU RESSOURCE DESTINE A LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le 27 mai 2021

Le Maire  
Marie COSTA

